

Assemblée générale annuelle mixte d'ALSTOM du 28 juillet 2021 : Tenue en présentiel

23 juin 2021 – Compte tenu de l'évolution du contexte sanitaire, le Président-Directeur général agissant sur délégation du Conseil d'administration du 10 mai 2021, a pris la décision de tenir l'Assemblée Générale Mixte du 28 juillet 2021 (l'« Assemblée »), initialement convoquée à huis clos, **de manière présentielle**, c'est à dire avec la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

L'Assemblée se tiendra ainsi à 14 heures, au 28 avenue George V (« Châteaufort' Le 28 George V ») 75008 Paris. Cette décision est prise conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée.

L'avis préalable à l'Assemblée, comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée, le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée et les principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée, a d'ores et déjà été publié le 28 mai 2021 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

L'attention des actionnaires et autres personnes ayant droit d'assister à l'Assemblée est attirée sur le fait, que contrairement à ce qui est mentionné dans cet avis, **l'Assemblée se tiendra de manière présentielle**.

L'avis de convocation sera publié le 9 juillet 2021 au BALO et dans un journal d'annonces légales.

Ces avis seront consultables sur le site Internet de la Société : (www.alstom.com).

Retransmission et modalités de participation

Les actionnaires pourront participer physiquement à l'Assemblée. Il est toutefois rappelé que leur accueil est subordonné au respect des gestes barrières, et notamment au port du masque et au respect des règles de distanciation sociale pendant toute la durée de l'Assemblée.

Dans le contexte sanitaire actuel, **les actionnaires sont également invités à privilégier le vote à distance ou le pouvoir au Président plutôt qu'une présence physique** en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet et disponible dans la rubrique dédiée à l'Assemblée sur le site internet de la Société (www.alstom.com) ou par internet sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS.

L'Assemblée sera retransmise en direct, en format vidéo et dans son intégralité sur le site de la Société www.alstom.com. Cette retransmission sera également disponible sur ce même site, en différé, dans les délais prévus par la réglementation applicable.

Mise à disposition des documents préparatoires – Demande d'envoi de documents

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 22-10-23 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la Société (www.alstom.com) à compter du vingt et unième jour précédant l'assemblée, soit le mercredi 7 juillet 2021.

Les documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce sont mis à disposition sur le site internet de la Société (www.alstom.com) ou sur demande à l'adresse mail alstom.fr.ag2021@alstomgroup.com.

Les actionnaires pourront demander à la Société de leur adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, de préférence par mail à l'adresse suivante : alstom.fr.ag2021@alstomgroup.com.

D'une manière générale, les actionnaires sont encouragés à privilégier la transmission de toutes leurs demandes par voie électronique à l'adresse mail susvisée.

En tout état de cause et compte tenu du contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19, les modalités de tenue et de participation à cette Assemblée pourraient encore être amenées à évoluer si la situation sanitaire devait le justifier. L'Assemblée pourrait ainsi être à nouveau organisée à huis clos. Les actionnaires en seraient alors informés par voie de communiqué. Dans ces conditions, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la page consacrée à cette Assemblée sur le site de la Société www.alstom.com afin de disposer de toute l'information à jour.

Questions des actionnaires

Tout actionnaire peut adresser au Président du Conseil d'administration de la Société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées au siège social d'ALSTOM (à l'attention du Président du Conseil d'administration d'ALSTOM – «Questions écrites à l'Assemblée Générale Annuelle Mixte du 28 juillet 2021» – 48, rue Albert Dhalenne, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : alstom.fr.ag2021@alstomgroup.com.

Elles devront être reçues avant la fin du second jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit au plus tard le lundi 26 juillet 2021, et être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. Les questions et leurs réponses seront mises en ligne sur le site de la Société (www.alstom.com) dans le délai prévu par la réglementation.

Afin de favoriser le dialogue actionnarial et en complément du dispositif légal des questions écrites rappelé ci-dessus, les actionnaires auront également la possibilité de poser des questions le jour de l'Assemblée et pendant la durée de celle-ci, via un dispositif qui leur permettra d'envoyer des questions sur une plateforme dédiée. Il sera, le cas échéant, répondu à ces questions lors de l'Assemblée sur la base d'une sélection représentative des thèmes soulevés.

D'une façon générale, les actionnaires invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site de la Société (www.alstom.com).

Alstom™ et XXX™ sont des marques déposées du groupe Alstom

Alstom™ est une marque déposée du groupe Alstom

À propos d'Alstom

Ouvrant la voie de la transition énergétique, Alstom développe et commercialise des solutions de mobilité qui constituent des fondations durables pour l'avenir du transport. Son portefeuille de produits comprend notamment des trains à grande vitesse, des métros, le monorail, des trams et des bus électriques ainsi que des systèmes intégrés, des services sur mesure, de l'infrastructure, des solutions de signalisation et des solutions de mobilité numériques. Avec l'intégration de Bombardier Transport le 29 janvier 2021, le chiffre d'affaires combiné du nouveau Groupe a atteint 15,7 milliards d'euros pour la période de 12 mois close le 31 mars 2020*. Basé en France, Alstom est désormais présent dans 70 pays et emploie 75 000 personnes dans le monde. www.alstom.com

*comptes proforma non audités

Contacts

Presse :

Samuel MILLER - Tel.: +33 (0)6 65 47 40 14

samuel.miller@alstomgroup.com

Coralie COLLET – Tel.: +33 (0)7 63 63 09 62

coralie.collet@alstomgroup.com